# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 12 août, à 18h45, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

DATE DE CONVOCATION

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Madame Sylvaine **de KEYZER** - Madame Sophie **DIERRE** - Adjoints -

29 juillet 2014

Monsieur Thierry BONVOISIN - Monsieur Pascal DROCCHI - Monsieur Alain FAURE - Madame Catherine FILIPOV - Monsieur Jean-Paul HAUVEL - Monsieur Jean-Claude LE MOINE - Madame Michelle LEGRY - Madame Martine LETARTRE - Monsieur Olivier

DATE D'AFFICHAGE

31 juillet 2014 PONTHIEU.

**EXCUSÉS**: M Philippe GANNE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Michel DABOUT donne pouvoir à Mme Sophie DIERRE, Mme Nathalie NGUYEN donne pouvoir à M Thierry BONVOISIN.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice 15

Présents 12 A été désigné en qualité de secrétaire : M Olivier PONTHIEU

Votants 15

#### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2014

## • INFORMATIONS GÉNÉRALES DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil du décompte financier définitif de l'investissement représenté par la création de l'agence postale

Travaux et honoraires : 151 446.45€

Aides - Subventions - participations : 38 850€

Soit un coût de 115 596.45€

La commune récupérera également la part de la T.V.A par le fonds de concours de la T.V.A.

Décisions budgétaires modificatives

Transfert de 4300€ du compte 020 dépenses imprévues pour les comptes 21568 et 2184 afin d'assurer les investissements suivants :

- 2 extincteurs pour l'agence postale communale
- 10 matelas pour le logement d'accueil des troupes de théâtre et de cinéma
- 10 tables 96 chaises et 2 chariots comme dotation de la salle du 1<sup>er</sup> étage du Casino

## Vote à l'unanimité

# GROUPEMENT DES COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL

Le S.D.E.C. Energie propose à la commune de Villerville d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz naturel.

Le SDEC Energie, compte tenu de son expérience assurera le rôle de coordinateur de ce groupement.

La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 5 de l'acte constitutif.

### Vote à l'unanimité

# • TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (I.R.V.E) AU SDEC ÉNERGIE

La Commune s'est portée candidate pour l'implantation de bornes de recharges sur son territoire. Transfert de compétences au SDEC Energie pour le 30/9/2014.

La Commune s'engage à verser au SDEC Energie une participation financière pour la réalisation des travaux d'installation de bornes utilisables pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Pour ce faire, la Commune s'engage à la gratuité du stationnement pour au moins 2 ans du lieu d'implantation. La surface souhaitée est de 35 m²;

Le montant d'accès au service annuel forfaitaire serait de 20€ pour un nombre illimité de recharges.

Le Conseil valide une borne de recharge normale et accélérée (3KVA/22KVA) coût pour la commune après subvention de 78% : 2 700€ <u>Vote à l'unanimité</u>

## MODIFICATION DE LA ZONE DE PRÉEMPTION FALAISES DE TROUVILLE-VILLERVILLE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de modification de zone. Le Conseil émet un avis FAVORABLE en déclarant et donc avec réserve la nécessité d'adjoindre 14 parcelles Route du Littoral et faisant suite aux toutes récentes décisions du Tribunal Administratif de Caen et de la Cour Administrative d'appel de Nantes ainsi que 3 parcelles Route du Littoral dont une pour partie, nécessitées à terme par le maintien de l'assise foncière du sentier du Littoral. Vote à l'unanimité

## CONSULTATION POUR LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil valide la proposition formulée par Monsieur Jean-Paul HAUVEL, Conseiller Municipal, pour une consultation sur 3 thèmes :

- Accès des bâtiments règles de sécurité
- Sécurité incendie quant à la dotation d'extincteurs
- Sécurité incendie quant à l'implantation de bornes et de bâches

#### Vote à l'unanimité

#### DROIT DE TERRASSE

Le Conseil Municipal fixe le droit de terrasse pour la CRÊPERIE DU COIN et la VILLERVILLAISE à 800€ du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2014

#### ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

Sur proposition de Madame Nathalie NGUYEN, Conseillère Municipale, le Conseil Municipal valide l'achat de 3 tables de pique-nique pour le parc des graves et pour un montant de 994€ H.T soit 1192.80 T.T.C

#### DEMANDE D'EXONÉRATION

A la demande de Madame CANU propriétaire des fonds de commerce tabac-journaux et chambres d'hôtes rue Butin qui a répondu rapidement pour une ouverture du commerce de tabac journaux sans malheureusement pouvoir diligenter les travaux de chambres d'hôtes, celle-ci sollicite une exonération exceptionnelle de la taxe de publicité et une réduction de loyers.

Le Conseil Municipal accepte la réduction de deux loyers soit 500€ x2 pour les chambres d'hôtes et l'exonération de la taxe de publicité soit 49.50€ pour l'année 2014.

## • RYTHMES SCOLAIRES

Les intervenants extérieurs en charge des cours pour l'école souhaitent une augmentation de leur coût horaire de 28€ nets à 35€ nets. Après concertation, le coût est validé par le Conseil Municipal pour 32€ nets par intervenants. Une participation aux frais de transport est acceptée à condition d'observer le covoiturage (depuis Touques) et sur la base d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 7cv. Vote unanime

## • TRAVAUX DE RAVALEMENT – AIDE

Madame HOUENOU Anne-Marie effectuera des travaux de ravalement au 4 rue Abbé Duchemin. Dossier validé par l'ARIM des Pays Normands. Subvention de 159.50€ réglée dès que les travaux seront terminés et sur présentation de la facture.

## AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire est autorisé à transmettre un dossier à un cabinet Lexovien pour ester en justice près du Tribunal de Grande Instance de Lisieux : vote unanime

## MODIFICATION DE LA RÉGIE N°4 – VENTE DE PRODUITS TOURISTIQUES

Vus l'avis conforme de Madame le Comptable Public et la nécessité de compléter l'objet de la régie vu l'évolution de la demande en matière d'activités nautiques, la régie de vente de produits touristiques est étendue à la vente de matériels d'accastillage – moteurs – dons – cotisations – produits dérivés. : <u>Vote unanime</u>

## • CRÉATION DE 3 POSTES

- 1. rédacteur territorial : Madame Sylvie SAUVAGE pour l'A.P.C et le Point Comm selon convention avec la Poste, l'intéressée et la Commune
- 2. rédacteur territorial : Monsieur Bertrand MAUGE pour remplacement de la secrétaire de mairie en congé de maternité
- 3. ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et Adjoint d'animation : Madame Marie-Pierre LEFAIX pour l'aide à la cantine, la garderie de l'école et les rythmes scolaires (prise en charge des plus petits de la maternelle)